

## Modalités du programme de subvention

### Traitement

La Ville se charge de l'exécution des travaux.

### Abattage

Le demandeur se charge de l'exécution des travaux :

- Le demandeur doit compléter la présente demande de subvention pour obtenir le certificat d'autorisation d'abattage d'arbre délivré par le Service des travaux publics de la municipalité (émis sans frais).
- Les renseignements suivants doivent apparaître sur l'original de la facture : nom et adresse du demandeur, description détaillée des travaux requis pour chaque frêne à abattre, incluant le DHP (diamètre à hauteur de poitrine).
- Le demandeur doit payer le coût des travaux et subséquemment, soumettre une demande de remboursement à la Ville.

**Maximum  
500 \$  
par frêne**

### Remplacement d'un frêne abattu

- Chaque frêne abattu sur un terrain privé doit être remplacé par un arbre d'un diamètre minimal de 3,5 cm (35 mm) mesuré à 1,3 m du sol, d'une essence autre qu'une essence prohibée.
- Le demandeur se charge de la fourniture et de la plantation de l'arbre de remplacement qu'il peut se procurer :
  - auprès de la Ville – *renseignez-vous sur les programmes disponibles;*
  - à la pépinière de son choix – *l'essence choisie doit avoir été approuvée par la Ville au préalable pour que les frais de fourniture et de plantation soient admissibles à la subvention.*

### Versement de la subvention

Le versement de la subvention à laquelle le demandeur peut être éligible est à la seule discrétion de la Ville de Kirkland, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le versement de cette subvention ne sera effectué qu'après réception par la Ville :

- d'une preuve d'abattage et de remplacement de l'arbre abattu, **si la demande de subvention concerne l'abattage d'un frêne;**
- d'une facture attestant de l'application du traitement, **si la demande de subvention concerne le traitement d'un frêne.**

## Pour toute question relative au programme de subvention :

### Équipe de foresterie urbaine

Service des travaux publics  
25, rue Claude-Jodoin, Kirkland (Québec) H9H 5E6

Téléphone : 514 630-2727

Courriel : [tpadmin@ville.kirkland.qc.ca](mailto:tpadmin@ville.kirkland.qc.ca)

# Programme d'aide financière pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne



## Demande de subvention

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et prénom :	
Adresse :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	
EMPLACEMENT DU/DES FRÊNES	
<input type="checkbox"/>	Même adresse que celle du demandeur
<input type="checkbox"/>	Autre adresse :
Nombre de frêne(s) sur le terrain : (Veuillez indiquer l'emplacement du/des frênes sur le <b>croquis</b> à la page suivante.)	
DÉCLARATION DU DEMANDEUR	
<input type="checkbox"/>	<b>J'autorise</b> la Ville de Kirkland et ses représentants ou mandataires à entrer sur ma propriété pour y inspecter et/ou traiter le/les frênes faisant l'objet de la présente demande de subvention.
<input type="checkbox"/>	<b>Je veux traiter</b> le/les frênes faisant l'objet de la présente demande de subvention et à cette fin, j'autorise la Ville de Kirkland et ses représentants ou mandataires à le/les injecter au Tree-Azin <sup>MD</sup> . Je comprends que mon formulaire de demande de subvention doit être remis <b>avant le 1<sup>er</sup> août</b> pour que le traitement soit appliqué cette année, à défaut de quoi il ne sera appliqué que l'an prochain.
<input type="checkbox"/>	<p><b>Je veux faire abattre</b> le/les frênes faisant l'objet de la présente demande de subvention et à cette fin, je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ compléter la présente demande afin d'obtenir le certificat d'autorisation d'abattage d'arbre dûment délivré par le Service des travaux publics de la Ville</li> <li>✓ soumettre à la Ville une estimation préalable des coûts d'abattage avant l'exécution des travaux</li> <li>✓ payer les frais d'abattage et subséquemment soumettre une demande de remboursement à la Ville</li> <li>✓ remplacer chaque frêne abattu sur ma propriété par un arbre d'un diamètre minimal de 3,5 cm (35 mm) mesuré à 1,3 m du sol, ne faisant pas partie des essences prohibées énumérées ci-après :</li> </ul> <p><b>Essences prohibées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catalpa (Catalpa)</li> <li>• Cèdres (Thuyas) (Thuja spp)</li> <li>• Érable à giguère (Acer negundo)</li> <li>• Érable argenté (Acer saccharinum)</li> <li>• Érable japonais (Acer palmatum)</li> <li>• Frêne (Fraxinus)</li> <li>• Hydrangées (Hydrangea)</li> <li>• Lilas commun (Syringa vulgaris)</li> <li>• Mûrier pleureur (Morus alba 'pendula')</li> <li>• Nerprun cathartique (Rhamnus cathartica)</li> <li>• Peupliers (Populus)</li> <li>• Saules (Salix)</li> <li>• Toute espèce naine ou tout arbrisseau ne faisant pas plus de 7m de hauteur à maturité</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Je comprends</b> que le versement de la subvention à laquelle je pourrais être éligible est à la seule discrétion de la Ville de Kirkland, sous réserve de la disponibilité des fonds. Je comprends de plus que ce versement ne sera effectué qu'après réception par la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une preuve d'abattage et de remplacement de l'arbre abattu, <b>si ma demande de subvention concerne l'abattage d'un frêne;</b></li> <li>• d'une facture attestant de l'application du traitement, <b>si ma demande de subvention concerne le traitement d'un frêne.</b></li> </ul>

Signature

Date

Le formulaire dûment rempli et signé doit être transmis au Service des travaux publics, de l'une des façons suivantes:

- En personne : Ateliers municipaux, 25 rue Claude-Jodoin, Kirkland Qc H9H 5E6
- Par courriel : [tpadmin@ville.kirkland.qc.ca](mailto:tpadmin@ville.kirkland.qc.ca)
- Par la poste : 17200, boulevard Hymus, Kirkland QC H9J 3Y8

# Programme d'aide financière pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne

## CROQUIS

Veillez identifier l'emplacement approximatif de chaque frêne présent sur la propriété ainsi que le pourtour du terrain selon la légende ci-dessous :

### Légende



Frêne à abattre



Frêne à traiter

- - - - - Limite de propriété



Bâtiment principal  
(vue aérienne)

Tout arbre faisant l'objet de la présente demande doit être identifié à l'aide d'une ficelle placée autour du tronc de façon à en faciliter le repérage sur place

	Indiquez le nombre total de frênes sur la propriété :
<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 20px;">Cour arrière</div> </div>	
Rue de façade	
Adresse	

## SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE LA VILLE DE KIRKLAND

DEMANDE D'ABATTAGE		N° ARBRE	DHP	RAISON	ARBRE À REMPLACER	
					Oui	Non
Acceptée	Refusée					

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_